# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----

Envoyé en préfecture le 06/10/2025 Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 07/10/2025

ID: 089-200039642-20250924-97\_2025\_1-DE

# DEPARTEMENT DE L'YONNE

#### ARRONDISSEMENT D'AVALLON

# COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

### Nombre de conseillers :

En exercice: 75
 Présents: 49
 Absent(s): 26
 Pouvoir(s): 7
 Votants: 56

#### Délibération n° 97-2025

# Objet: COMMUNICATION, ANIMATIONS CULTURELLES ET

Thème : conservatoire

Objet : Règlement intérieur

**SPORTIVES, MUSIQUE** 

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.

Etaient présents: Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques Ancy-Le-Libre: Mme HUGEROT Maryvonne, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Cry: M. DE PINHO José, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Fulvy: M. HERBERT Robert, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MENARD José, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Pimelles: M. RETIF Adrien, Ravières: M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, SAMBOURG: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas: M. VARAILLES Dominique, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. DE DEMO Paul, Tanlay: M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, M. ROY Yohan, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: M. PACAULT Philippe, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: M. PICQ Christian, Yrouerre: M. ZANIN Alain

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Aisy-sur-Armançon: M. MURAT Olivier (a donné pouvoir à M. DE PINHO José), Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. SABOURIN Sébastien), Quincerot: M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), Serrigny: Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), Tonnerre: Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. FICHOT Jean-François), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal)

Absents excusés: Argentenay: M. TRONEL Michel, Baon: M. CHARREAU Philippe, Cheney: M. CALONNE Marc, Dannemoine: M. KLOETZLEN Éric, Flogny-La-Chapelle: Mme DRUJON Nathalie, M. DEPUYDT Claude, Gigny: M. TOBIET Michel, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Tonnerre: M. LETRILLARD Laurent, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEU Nadine

<u>Absents non excusés</u>: <u>Epineuil</u>: Mme JOUVEY Maryline, <u>Gland</u>: Mme CAMUS NEYENS Sandrine <u>Lézinnes</u>: M. DUTOIT Franck <u>Saint-Martin sur Armançon</u>: M. LEMAIRE Benjamin <u>Tonnerre</u>: Mme AGUILAR Dominique, Mme ELBACHIR Nicole, M. HAMAM Nabil, M. MANUEL Lucas, <u>Tronchoy</u>: M. PATEY Jean-Marie

<u>Secrétaire de séance</u>: M. BERCIER Jacques <u>Date de convocation</u>: mercredi 17 septembre 2025

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants relatifs aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu le Code de l'éducation, et notamment :

- l'article L. 216-2 relatif aux missions des établissements d'enseignement artistique,
- les articles D. 216-6 à D. 216-10 relatifs au classement et aux obligations pédagogiques des conservatoires,

**Vu** l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique (JORF n°300 du 28 décembre 2006, texte n° 17), et notamment ses dispositions imposant la définition de parcours pédagogiques structurés, la mise en place de modalités d'évaluation et la transparence des cursus,

**Vu** le projet d'établissement du Conservatoire à rayonnement intercommunal du Tonnerrois en Bourgogne, et le renouvellement de l'agrément ministériel,

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 07/10/2025

ID: 089-200039642-20250924-97\_2025\_1-DE

**Considérant** qu'il convient de doter l'établissement d'un règlement intérieur actualisé afin de préciser les droits et obligations des usagers, élèves et parents, ainsi que des enseignants et personnels,

Monsieur le Président propose d'adopter ce nouveau règlement intérieur (annexé à la présente délibération) qui définit également les règles de fonctionnement de l'établissement et les sanctions applicables en cas de manquement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	56	pour
		contre
		abstention

#### **CONCLUSION**

**ADOPTE** le nouveau règlement intérieur du Conservatoire à rayonnement intercommunal du Tonnerrois en Bourgogne.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Président, Monsieur Régis LHOMME Le secrétaire de séance, M BERCIER Jacques

373



THE DE CO

#### Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).